

Initiative populaire fédérale «pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail!»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les articles 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976¹⁾ sur les droits politiques;

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 22 mai 1996 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail!»²⁾,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé de toutes pièces, l'initiative populaire fédérale «pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail!» a abouti, les 100'000 signatures valables exigées par l'article 121, 2^e alinéa, de la constitution ayant été recueillies.
2. Sur 116'359 signatures déposées, 113'153 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative, Parti écologiste suisse, secrétariat général: M. Felix Wirz, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne.

4 novembre 1996

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération,
François Couchepin

1) RS 161.1

2) FF 1994 V 402

Initiative populaire fédérale «pour garantir l'AVS - taxer l'énergie et non le travail!»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	31139	946
Berne	15541	313
Lucerne.....	5556	69
Uri	309	41
Schwyz	768	13
Unterwald-le-Haut.....	155	1
Unterwald-le-Bas	381	12
Glaris	759	17
Zoug	969	19
Fribourg.....	837	16
Soleure.....	2897	67
Bâle-Ville	5091	12
Bâle-Campagne.....	4341	49
Schaffhouse.....	976	20
Appenzell Rh.-Ext.....	690	35
Appenzell Rh.-Int.....	76	3
Saint-Gall	5853	198
Grisons	1210	68
Argovie.....	5671	80
Thurgovie	4923	658
Tessin	1642	27
Vaud	8366	269
Valais.....	588	27
Neuchâtel.....	2460	22
Genève.....	9921	187
Jura	2034	37
Suisse	113'153	3'206